



ODD 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS.



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

L'adoption de l'ODD 16 représente **une véritable rupture dans l'histoire des institutions internationales**, parce qu'il met en lumière le lien indéniable entre la paix et le développement durable. Issu d'un compromis de tous les Etats signataires de l'Agenda 2030, l'ODD 16 évite néanmoins d'évoquer explicitement la gouvernance (qui relève de la politique de chaque Etat) et met l'accent sur **les enjeux de paix, de sécurité et de justice**. Mais il permet de considérer les droits humains comme un facteur de développement durable à part entière.

Il est crucial pour une société durable de promouvoir des communautés pacifiques, d'assurer l'accès de tous à la justice et de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Cela comprend un large éventail d'activités, telles que **la liberté d'expression, l'accès à la justice, le respect des droits de l'homme, la réduction des inégalités et l'élimination de l'exclusion sociale**.

Pourtant, depuis 2000, le nombre de personnes forcées de fuir la guerre, les conflits et l'extrême violence n'a cessé

d'augmenter. Construire et consolider la paix implique une mobilisation sans précédent de la communauté internationale, car il ne peut y avoir de développement sans sécurité et de sécurité sans développement.

D'ici à 2030, **l'Agenda 2030 cible un monde libéré de la corruption**, des trafics illicites, de la circulation illégale des armes, qui sont autant de menaces pour la stabilité politique et le développement de l'humanité. Il est clair que les guerres et la violence armée ont des effets destructeurs sur le développement d'un pays. Comme en témoignent les conflits récents qui ont touché la Syrie, et actuellement l'Ukraine.

Sans la paix, la stabilité, le respect des droits humains et une gouvernance fondée sur la primauté du droit, il n'est pas possible d'espérer un développement durable. C'est pourquoi l'ODD 16 est considéré comme **un objectif transversal qui jouera un rôle catalyseur dans la progression de l'ensemble des ODD**.

La paix dépend aussi de nos rapports avec la nature : les pressions sur les ressources,

en particulier sur l'eau, l'épuisement des sols, la raréfaction des terres arables, l'exploitation des forêts, la disparition des espèces faunistiques et floristiques, le changement climatique et les migrations qui l'accompagnent, parmi d'autres faits, ont d'évidentes conséquences sur l'état des relations internes et extérieures des peuples du monde

La pandémie de COVID- 19 a mis en évidence **l'importance des trois piliers de l'ODD 16** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice ainsi qu'à des institutions efficaces et responsables, et le renforcement de la résilience aux chocs

et crises futurs dans le cadre d'une reprise équitable, juste et durable.

Le Secrétaire général de l'ONU a exhorté, le 20 avril 2020, les gouvernements à être ouverts et transparents, réactifs et responsables dans leur réponse à la COVID-19 et à veiller à ce que toutes les mesures d'exception soient légales, proportionnées, nécessaires et non discriminatoires. « *La meilleure action est celle qui permet, d'une manière proportionnée, de parer aux menaces immédiates, tout en protégeant les droits de l'homme et l'état de droit* ».

LES 12 CIBLES DE L'ODD 16 :



16.1 : Réduction de la violence

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.2 : Maltraitance et exploitation infantiles

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.3 : État de droit et accès à la justice

Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.4 : Criminalité organisée

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

16.5 : Corruption

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

16.6 : Institutions exemplaires

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

LES 12 CIBLES DE L'ODD 16 :

16.7 : Prise de décisions inclusive

Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.8 : Gouvernance internationale

Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

16.9 : État civil

D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.10 : Information et protection des libertés

Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales,



conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

16.a : Terrorisme et criminalité

Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

16.b : Politiques non discriminatoires

Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.



Le contexte en France

Sur la scène internationale, **la France prend part aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix**, sous l'égide des Nations Unies dont elle est un membre permanent du Conseil de sécurité.

Sur son territoire, l'État français élabore des dispositifs législatifs ou réglementaires visant à garantir le droit aux citoyens d'accès à la justice.

La création récente du Défenseur des droits participe à assurer **le respect des droits fondamentaux**. Il s'est vu confier deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ; permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

L'Agence française anticorruption (AFA) créée en 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique participe également à la réalisation de l'ODD 16. Placée auprès du ministre de la Justice et du ministre en charge du Budget, elle aide les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Son expertise peut-être sollicitée par les juridictions, les grandes entreprises, les administrations ou encore les collectivités.

Les entreprises ont évidemment une responsabilité à assumer en matière de lutte contre la corruption et en faveur de la transparence.

Cette responsabilité s'inscrit dans les engagements RSE et est de plus en plus encadrée par des dispositifs réglementaires comme les lois Sapin (1993 et 2016). **La loi Sapin II** relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques permet de détecter, de prévenir et de sanctionner efficacement la corruption et les atteintes à la probité.

L'accès à la justice et au droit par les citoyens repose également sur **un dispositif national d'aide juridictionnelle** (prise en charge des frais de justice), ainsi que sur un réseau de maisons ou d'antennes d'accès au droit. Ces lieux d'accès au droit généralistes sont complétés par un encouragement à la création de lieux d'accès au droit spécialisé (au profit des jeunes, des seniors, des femmes victimes de violence, des migrants, des habitants de quartiers urbains sensibles, etc.), permettant ainsi de contribuer aux cibles de divers ODD.

Dans un contexte économique, social, environnemental difficile (guerre en Ukraine, évolutions climatiques, crise sanitaire, ..), **le sentiment d'insécurité se voit exacerbé**. Les enjeux français sont donc de **renforcer l'adhésion citoyenne**, notamment la confiance dans les institutions, de **faciliter l'accès à la justice, de lutter contre l'insécurité et la criminalité**.

Les défenseurs des droits, 3' - <https://www.youtube.com/watch?v=x7H1cWRCxEg>



Les interactions clés de l'ODD 16 avec les 16 autres ODD

Avec l'ODD 3

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ; mettre un terme à toute forme de violence et de maltraitance.

Avec l'ODD 5

Égalité des hommes et des femmes ; garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux ; égalité des hommes et des femmes face à la loi.

Avec l'ODD 10

Autonomisation de toutes les personnes ; mobilisation de l'aide publique au développement ; promouvoir l'État de droit ; accès pour tous à l'information.

Comment les entreprises

s'engagent pour répondre à l'objectif « de paix, justice et institutions efficaces ?

L'ODD 16 est un engagement pour Danone, notamment autour de 2 cibles :

- **Cible 16.5** : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- **Cible 16.7** : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Des pratiques économiques responsables sont essentielles à la réalisation de la mission de Danone. Pour ce faire, Danone a développé un système d'alerte professionnelle - Danone Ethics Line - où les salariés, les fournisseurs et d'autres tiers peuvent, en toute confidentialité et de manière anonyme, faire part de leurs préoccupations concernant toute violation du Code de conduite des affaires, tout comportement illégal, toute mauvaise pratique financière et toute activité présentant un risque pour l'environnement ou les droits humains. L'outil est accessible sur internet depuis tous les pays et par tous.

<https://www.danone.com/fr/impact/un-sustainable-development-goals/sdg16-peace-justice-and-strong-institutions.html>



Quelques ressources

Paix, justice et institutions efficaces - pourquoi sont-elles importantes ? :

https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/wp-content/uploads/sites/4/2019/05/Why-it-matters-Goal-16_FR.pdf

Onu :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>

UNESCO - le monde a besoin de paix :

<http://fr.unesco.org>

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) :

https://www.cvce.eu/obj/traite_sur_la_non_proliferation_des_armes_nucleaires_1er_juillet_1968-fr-0c1e0636-a043-4982-a8b5-0484c27a1747.html

Outil RESIST - Corruption et transactions internationales

<https://www.globalcompact-france.org/documents/outil-resist-corruption-et-transactions-internationales-52>

Synthèse de l'ODD 16 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg16-paix-justice-et-institutions-efficaces>

<https://unric.org/fr/odd-16/>

Les acteurs spécialisés

Graine de paix - https://www.grainesdepaix.org/fr/qui-sommes-nous/valeurs-odd-historique/ODD_et_GrainesdePaix/paix-et-justice-odd-16

Union Européenne - <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/>

L'agence française anticorruption - <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr>

Le défenseur des droits - <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Association des maires pour la paix - France - <https://afcdrp.com>

Programme des nations unies pour le développement (PNUD) - <https://www.undp.org/fr>

